

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-sept, le 20 avril

Le conseil municipal de la commune de Picherande dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Serge CHAMOUX, Maire de Picherande.

Date de la convocation : 12 avril 2017

**Présents :** CONDROYER-DE BENEDICT Christine, CHABAUD Denis, GOIGOUX Christian, JOUM Bernard, RISPAL Michel.

**Absent :** néant

**Membres hors conseil présentes :** COUDERT Sylvie, CHABAUD Sylvie, CHALAPHY Lucienne.

**Membres hors conseil absentes :** FARON Corinne (a donné pouvoir à COUDERT Sylvie).

## **OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – CCAS**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Bernard JOUM, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Serge CHAMOUX, Maire après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1 - Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	SECTION INVESTISSEMENT		SECTION FONCTIONNEMENT		TOTAL	SECTIONS
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés				2 727.66		2 727.66
Opérations de l'exercice			2 668.19	0,00	2 668.19	0,00
TOTAL			2 668.19	2 727.66	2 668.19	2 727.66
Résultat de clôture				59.47		59.47
Reste à réaliser						
TOTAL CUMULE				<b>59.47</b>		<b>59.47</b>
RESULTAT DEFINITIF				<b>59.47</b>		<b>59.47</b>

2 – Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3 – Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4 – Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## **OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2016 – C.C.A.S. DE PICHERANDE**

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2016.

Statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2016.

Constatant que le compte administratif 2016 fait apparaître :

- un **excédent de fonctionnement total** de **59.47 €**, composé du déficit d'exploitation de l'exercice 2016 de **2 668.19 €** et du résultat reporté pour 2015 de **2 727.66 €**.

**DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Inscrire au compte **002 Excédent de résultat de fonctionnement reporté**, l'excédent de **59.47 €**.  
**OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 – CCAS DE PICHERANDE.**

Le Conseil d'Administration, après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses exécutées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes et de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016.

Après s'être assuré que le receveur a pris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les opérations ont été effectuées et qu'il y a concordance parfaite entre ce compte de gestion et le compte administratif du maire.

1°- Statuant sur l'ensemble des opérations de gestion effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2°- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexe.

3°- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## **OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 – C.C.A.S.**

Le Budget Primitif 2017 du C.C.A.S., est présenté par Monsieur CHAMOUX Serge, Maire de Picherande.

Il est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Il s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

➤ **5 059,47 € pour la section fonctionnement.**

➤ **0,00 € pour la section d'investissement.**

## **OBJET : CHOIX DES REGISSEURS LORS DE LA FÊTE DE LA GENTIANE.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il conviendrait de se prononcer sur le choix des régisseurs pour la Fête de la Gentiane 2017.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

• de nommer régisseurs titulaires de la fête de la Gentiane :

- **Serge CHAMOUX**

- **Christine CONDROYER – DE BENEDICT**

## **OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 – COMMUNE**

Le Budget Primitif 2017 de la COMMUNE, est présenté par Monsieur CHAMOUX Serge, Maire de Picherande.

Il est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Il s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

➤ **476 660,00 € pour la section fonctionnement,**

➤ **829 264,69 € pour la section d'investissement.**

## **OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 – EAU POTABLE**

Le Budget Primitif 2017 du service EAU POTABLE, est présenté par Monsieur CHAMOUX Serge, Maire de Picherande.

Il est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Il s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

- **252 239,24 € pour la section fonctionnement,**
- **196 925,95 € pour la section d'investissement.**

## **OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 – ASSAINISSEMENT**

Le Budget Primitif 2017 du service ASSAINISSEMENT, est présenté par Monsieur CHAMOUX Serge, Maire de Picherande.

Il est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Il s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

- **31 480,77 € pour la section fonctionnement,**
- **125 528,20 € pour la section d'investissement.**

## **OBJET : AMORTISSEMENT IMMOBILISATION – SERVICE EAU**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal, qu'il faut amortir la somme de 5 283,76 € inscrite au compte 2158 « Installations, matériel et outillage », concernant les travaux sur la conduite d'eau potable au lieu-dit Ravel.

Le Conseil Municipal décide d'amortir cette somme sur une durée de 5 ans.

Montant de l'immobilisation : 5 283,76 €

Amortissement de l'année : 1 056,75 €

<b>FICHE AMORTISSEMENT</b>				
<b>Budget</b>	<b>EAU POTABLE</b>		<b>Durée :</b>	<b>5 ans</b>
		<b>Compte 2158</b>		
<b>Date</b>	<b>Valeur acquisition</b>	<b>Amortissement de l'année</b>	<b>Amortissements cumulés</b>	<b>Valeur nette comptable</b>
2017	5 283,76 €	1 056,75 €	1 056,75 €	4 227,01 €
2018	4 227,01 €	1 056,75 €	2 113,50 €	3 170,26 €
2019	3 170,26 €	1 056,75 €	3 170,25 €	2 113,51 €
2020	2 113,51 €	1 056,75 €	4 227,00 €	1 056,76 €
2021	1 056,76 €	1 056,76 €	5 283,76 €	0,00 €
<b>218</b>	<b>13 800,00</b>			